



PLFR 2016 :

PLUS D'ETHANOL DANS LES ESSENCES ET ARRIVEE D'UN NOUVEAU CARBURANT

LA FILIERE BIOETHANOL RENFORCE

SA CONTRIBUTION A LA DECARBONATION DES TRANSPORTS

Paris, le 22 décembre 2016 – L'Assemblée nationale a adopté aujourd'hui, en lecture définitive, le Projet de Loi de Finances Rectificative 2016. Ce texte porte l'objectif de remplacement de l'essence par des biocarburants de 7 % à 7,5 % et établit un régime fiscal pour le nouveau carburant ED95 destiné aux flottes captives de bus et poids lourds. Ces dispositions applicables en 2017 permettront à l'éthanol français de contribuer plus fortement aux objectifs environnementaux tricolores.

DE 7 % A 7,5 % DE BIOCARBURANTS DANS L'ESSENCE, UN OBJECTIF REALISTE

Entré en vigueur en 2010, l'objectif de remplacer 7 % de l'essence par des biocarburants devrait être quasiment atteint en 2016. Le gouvernement a fait adopter un amendement pour l'augmenter à 7,5 %, tout en précisant la contribution des biocarburants avancés. Cette progression va permettre de poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre des carburants consommés en France, notamment grâce aux bénéfices environnementaux du bioéthanol français, et de réduire notre dépendance au pétrole.

Rappelons que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit que la part d'énergies renouvelables utilisées dans les transports atteigne au moins 10 % en 2020 et au moins 15% en 2030.

L'ED95 : UN CARBURANT CONTENANT 95% DE BIOETHANOL, POUR DECARBONER LES FLOTTES CAPTIVES DE BUS ET POIDS LOURDS

Début 2016, une nouvelle solution propre destinée aux bus et poids lourds a fait son apparition : contenant 95% de bioéthanol, l'ED95 est destiné à des moteurs à allumage par compression modifiés qui ne peuvent fonctionner qu'avec ce carburant.

L'amendement gouvernemental intégré au PLFR 2016 par l'Assemblée nationale définit un régime fiscal pour ce carburant : dès 2017, l'ED95 aura une taxation (TICPE) spécifique et pourra contribuer, grâce à son intégration au dispositif de la TGAP de l'essence, aux objectifs français d'énergies renouvelables dans les transports. Cela offre ainsi une nouvelle solution « carburant renouvelable et durable » aux professionnels des transports en commun et du transport de marchandises. De plus, ces derniers pourront appliquer un suramortissement fiscal de 40% pour les matériels fonctionnant à l'ED95 achetés en 2017.

Le PLFR 2016 traduit donc une réelle reconnaissance par la France de la filière du bioéthanol comme actrice à part entière de la lutte contre le réchauffement climatique. Cette position place la France aux avant-postes des Etats-membres qui voudront défendre une politique européenne ambitieuse sur les biocarburants issus de l'agriculture européenne, lors des débats sur la directive énergies propres pour l'après 2020.

CONTACTS PRESSE : CORIOLINK

Xavier YVON – 06 88 29 72 37 – xavier.yvon@coriolink.com

Lisa OMARA – 06 52 25 07 66 – lisa.omara@coriolink.com

Contacts filière du bioéthanol :

AGPM / AGPB : Gildas Cotten – 01 44 31 10 92

CGB : Carine Abecassis – 01 44 69 41 36

SNPAA : Sylvain Demoures – 01 49 52 66 99

Bioéthanol : une filière d'excellence française

En France, le bioéthanol est produit à partir du sucre des betteraves, de l'amidon des céréales ou de résidus de leur transformation.

- Plus de 50 000 agriculteurs mobilisés chaque année,
- 300 000 hectares (1% de la surface agricole utile) concernés qui fournissent à la fois énergie et alimentation
- 9 000 emplois directs, indirects et induits.

La France : premier producteur européen de bioéthanol avec 12Mhl dont 30% sont exportés dans l'UE.

Les 3 carburants phares de la filière bioéthanol : des solutions immédiates, accessibles et durables

1. Le SP95-E10 : un plus économique et écologique pour les Français

Le SP95-E10, l'essence contenant jusqu'à 10% de bioéthanol, est vendu environ 4 à 5 centimes* moins cher que le SP95 dans une même station et encore davantage par rapport au SP98.

Ainsi, un plein de 50 litres d'essence SP95-E10, permet d'économiser près de 1,50 euros soit environ 70 €** sur l'année. En plus de ses avantages économiques, le SP95-E10 est disponible dans plus de 5300 stations, plus d'une sur deux.

Il est compatible avec 95% des véhicules essence en circulation.

* Source www.prix-carburants.gouv.fr le 24/10/2016/ ** pour un plein de 50 litres par semaine.

2. Le Superéthanol E85 : pour rouler plus vert et moins cher !

Le Superéthanol-E85 est vendu en moyenne 0,69€ *par litre, soit un gain net de 30 à 40 centimes par rapport au SP95 compte tenu de leurs consommations respectives au kilomètre.

Plus concrètement, sur une année, cela correspond à une économie moyenne de 400 euros.

Distribué dans plus de 850 stations-service en France (*Facilement localisables grâce à l'Appli « Mes stations E85 »*), le Superéthanol E85 est utilisé dans les véhicules à technologie flex-fuel qui fonctionnent avec toute les essences dans le même réservoir.

* Source www.prix-carburants.gouv.fr le 24/10/2016

3. L'ED95 : La nouvelle solution pour les professionnels des transports routiers

Composé à 95 % de bioéthanol et de 5% d'un additif non pétrolier et d'eau, ce carburant est principalement destiné aux autobus et autocars, ainsi qu'au transport de marchandises.

Permettant de réduire de plus de 50% les émissions de CO2 par rapport au gazole et de plus de 70 % les émissions de particules en nombre, l'ED 95 a été utilisé par la Maire de Paris durant la COP21, pour transporter des élus du monde entier dans le « bus pour le climat » construit par Scania.

Le carburant ED95 est autorisé à la mise à la consommation depuis l'arrêté du 19/1/2016. Les caractéristiques de l'ED95 ont été précisées dans l'arrêté du 29/3/2016.

Plus d'informations sur : www.bioethanolcarburant.com